



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonds forestier national

Question écrite n° 11518

Texte de la question

M. Pierre Albertini attire l'attention de M. le ministre du budget sur les implications, pour les fabricants de papiers et cartons, de la réforme du mode de financement du Fonds forestier national. Le principe de cette réforme nécessaire a été approuvé par le Parlement lors du vote de la loi de finances pour 1994, d'autant qu'il apparaissait que le schéma proposé n'entraînait pas l'augmentation des charges pesant sur la filière bois. Or il semble que ce ne soit pas le cas s'agissant des fabricants de papiers et cartons, non assujettis à la taxation au profit du BAPSA, payée jusqu'à ce jour par les fabricants de pâte à papier pour le compte des exploitants forestiers. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui fournir des informations sur ce sujet.

Texte de la réponse

La réforme de la taxe sur les produits forestiers mise en œuvre en 1994 a permis de préserver le Fonds forestier national (FFN) et de sauvegarder ainsi plusieurs dizaines de milliers d'emplois liés à l'exploitation de la forêt et situés le plus souvent en milieu rural. L'État y consacre près de 230 millions de francs en 1994, ce qui représente un montant budgétaire très significatif. Elle s'est traduite par une hausse de la taxe forestière de 0,05 p. 100 pour les entreprises de papier et carton. Mais les effets de cette hausse sur les charges des entreprises doivent être relativisés. En effet, l'État a remboursé à ces entreprises plusieurs dizaines de millions de francs en 1993 et 1994 au titre de la suppression du décalage d'un mois du remboursement de la créance TVA. De plus, le taux de la taxe parafiscale sur les papiers et cartons que doivent par ailleurs acquitter les entreprises du secteur au profit des organismes techniques professionnels a baissé de 0,02 p. 100 en 1994, soit environ la moitié de la hausse de la taxe FFN. Enfin, ces entreprises bénéficient de la prise en charge par l'État des cotisations sociales familiales sur les bas salaires.

Données clés

Auteur : [M. Albertini Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11518

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 1994, page 839

Réponse publiée le : 21 novembre 1994, page 5758